



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 8 janvier 2018 à 19 h, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de la Mairesse, Madame Carole Robert.

Étaient aussi présents : Les conseillères Lucie Cousineau, Joanne Mayer et Maureen Rice, ainsi que les conseillers Ghyslain Robert et Luc Thivierge.

Étant absent : le conseiller Roch Courville

Étant absente : Franceska Gnarowski, Directrice générale

(1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par la mairesse, Madame Carole Robert.

01-01-2018

(1.1) SECRÉTAIRE

IL EST RÉSOLU que Madame Sylvia Levett soit nommée comme secrétaire de la réunion de conseil en absence de la directrice générale, Franceska Gnarowski et de la secrétaire trésorière adjointe Hélène Desjardins.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2) PÉRIODE DE QUESTIONS

(3) AFFAIRES DÉCOULANTS

02-01-2018

(4) PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que les modifications aux différents procès-verbaux n'ont pas encore été résolues

IL EST RÉSOLU de repousser l'adoption des procès-verbaux pour les réunions de conseil du 13 Novembre (ajournée), 20 novembre (régulière), 4 décembre (régulière, 7 décembre (spéciale) et 18 décembre (spéciale) 2018.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03-01-2018

(5) ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Rice
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04-01-2018

(6) FACTURES À PAYER

IL EST RÉSOLU QUE la liste #01-2018 des déboursés pour la période du 1^{er} décembre 2017 au décembre 2017 totalisant un montant de 115 376,80 \$ ainsi que pour la période du 1^{er} janvier au 8 janvier 2018 totalisant un montant de 54 607,24 \$ soit adoptée;

QUE les salaires nets versés pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 31 décembre 2017 totalisant un montant de 29 792, 33 \$ soit adoptés ;

QUE le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer des allocations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Rice
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CERTIFICAT

Je soussignée directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #04-01-2018, comme que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Franceska Gnarowski
Directrice générale/secrétaire-trésorière

7) RAPPORT DE LA MAIRESSE

Aucun rapport.

7.1 ADMINISTRATION

(7.1.1) RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

Un rapport verbal est présenté par la présidente du comité administratif, la conseillère Joanne Mayer.

(7.1.2) ADHÉSION FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

IL EST RÉSOLU que le conseil approuve l'adhésion de la municipalité de Low à la Fédération Québécoise des municipalités pour l'année 2018 au montant annuel de 1 342,48 \$.

CONSIDÉRANT que des question sur le prix incluait ou pas les taxes

CONSIDÉRANT que le consiel ne pouvait pas obtenir une réponse immédiatement

IL EST PROPOSER que ce point sera considérée à la réunion de conseil le 5 février 2018.

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.3) RENOUELEMENT EUROFINS – TEST D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que la municipalité doit effectuer des prélèvements d'eau potable régulièrement afin d'assurer sa conformité au règlement provincial sur la qualité d'eau potable ainsi que pour assurer la qualité pour les citoyens de Low;

IL EST RÉSOLU que le conseil renouvelle le contrat pour des tests d'eau potable avec la compagnie Eurofins, ayant un siège social au 121 boul. Hymus, Pointe-Claire, Québec, Canada H9R 1E6.

PROPOSÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.4) DÉPÔT DE PROJET – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 005-2009 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Le projet de modification du règlement 005-2009 portant sur le traitement des élus est déposé par les conseillères Joanne Mayer et Lucie Cousineau.

IL EST RÉSOLU de remettre ce dépôt de projet à la réunion du 5 février 2018.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.5) AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par la conseillère Joanne Mayer, que des modifications seront apportées au règlement 002-2007 portant sur le contrôle budgétaire.

05-01-2018

06-01-2018

07-01-2018



No de résolution
ou annotation

09-01-2018

(7.1.6) DÉPÔT DE PROJET – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 02-2014 PORTANT SUR LES POUVOIRS DU DG

Le projet de modification du règlement 02-2014 portant sur les pouvoirs du DG est déposé par les conseillères Joanne Mayer .

REPORTÉ

(7.1.7) MAIRE SUPPLÉANT

IL EST RÉSOLU de nommer Madame Joanne Mayer, conseillère au poste de mairesse-suppléante.

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
Abstenu par Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.2) VOIRIE

(7.2.1) RAPPORT

Un rapport verbal est présenté par le Conseillé Luc Thivierge, président du comité de voirie. Et une demande de la liste de chemins qui sont déneigés par la Municipalité

10-01-2018

(7.2.2) AFFICHAGE POSTE D'INSPECTEUR/DIRECTEUR VOIRIE

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur municipal est vacant depuis la démission de monsieur Jonathan Hamel le 20 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU qu'une demande de candidature pour le poste d'inspecteur municipal et directeur de la voirie soit affichée dans les trois endroits municipaux, sur Facebook, le site web de la municipalité, Québec municipal ainsi que dans la Gatineau et le Low Down pour 30 jours suivant l'affichage dans les journaux;

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-01-2018

(7.2.3) APPEL D'OFFRE NIVELEUSE

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas de niveleuse suite à un accident au mois de juillet 2017;

CONSIDÉRANT que la niveleuse est un des équipements clés du service de la voirie :

CONSIDÉRANT que le conseil a jugé opportun de reporter la décision concernant la préparation de devis le 13 et le 20 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil désire obtenir des soumissions concernant la possibilité de l'achat d'une niveleuse, parmi d'autres options (location, contrat etc);

CONSIDÉRANT qu'un devis a été préparé par le conseiller Ghyslain Robert;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle de la municipalité concernant l'obligation de la municipalité d'entamer un processus de soumission public (SEAO) pour tout achat de plus de 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil affiche un devis pour l'achat d'une niveleuse sur le site SEAO (Le système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec) pour une période d'au moins trois semaines en janvier 2018.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Rice
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

12-01-2018

(7.3) SÉCURITÉ PUBLIQUE

(7.3.1) RAPPORT

Un rapport verbal est présenté par la Conseillère Maureen Rice, présidente du comité de sécurité publique.

(7.3.2) RÈGLEMENTS

CONSIDÉRANT que la demande pour les réglementations touchant les services incendie a été demandé à la séance publique ordinaire du mois décembre 2017

CONSIDÉRANT que les documents n'ont pas été reçus encore

IL EST RÉSOLU par le conseil que le bureau administratif fait parvenir tous règlements régissant le service d'incendie à la conseillère Maureen Rice, présidente du comité de sécurité publique.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Rice
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.4) ENVIRONNEMENT

(7.4.1) Rapport

Il avait mention qu'il n'a pas de récolte de vidange à certains endroits dans la Municipalité et qu'il a eu un manque de livraison de calendriers pour les ordures et le recyclage.

(7.5) URBANISME

(7.5.1) RAPPORT

Un rapport verbal est présenté par la Conseillère Joanne Mayer, présidente du comité d'urbanisme. Elle signale que le Comité n'est toujours pas organisé en ce moment.

(7.6) LOISIRS & CULTURE

(7.6.1) RAPPORT

Un rapport verbal est présenté par la Conseillère Lucie Cousineau, présidente du comité de loisirs, culture et communication.

(8) VARIA

(8.1) DON

IL EST RÉSOLU par le conseil de faire un don de 500 \$ à l'Association des pompiers de Kazabazua pour le service des pinces de désincarcérations.

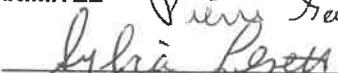
PROPOSÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

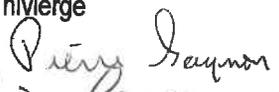
(9) CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU que la réunion soit levée à 21h45 h

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Mairesse


Directrice générale/secrétaire-trésorière

 / directeur général
interim

Mme Oronowski en maladie

« Je, Carole Robert, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »

13-01-2018

14-01-2018



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion spéciale du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le jeudi 25 janvier 2018 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de la mairesse, Madame Carole Robert.

Étaient aussi présents : Les conseillères Lucie Cousineau, Joanne Mayer et Maureen Rice- et les conseillers Roch Courville, Ghyslain Robert et Luc Thivierge.

Étant également présente : la secrétaire-trésorière adjointe, Hélène Desjardins et l'adjointe administrative, Sylvia Levett.

Étant absente : la directrice générale, Franceska Gnarowski

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par la mairesse, Madame Carole Robert en déclarant que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal aux membres du conseil.

2) ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour porte exclusivement sur une autorisation aux membres du conseil pour visiter et évaluer l'état des installations, infrastructures et les équipements de la municipalité de Low ainsi qu'une autorisation pour les membres du comité administratif de consulter un aviseur légal en droit du travail.

15-01-2018

(3) AUTORISATION AUX MEMBRES DU CONSEIL DE VISITER LES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que les élus sont responsables d'apporter les recommandations d'achats, les réparations futures et/ou rénovations sur les infrastructures ainsi que sur les équipements appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que pour exercer leur mandat, il est nécessaire que les membres puissent avoir accès aux bâtiments et lieux dans lesquelles sont entreposés les équipements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise ses membres à un accès aux infrastructures suivantes garage municipal, station de pompage (Fieldville, Low et Venosta), 400 Route 105, Bureau municipal, Centre communautaire de Venosta, Caserne et autres durant les heures d'ouverture :

Avec un avis de 24 heures ou selon la disponibilité de l'employé;
Que les visites doivent se faire accompagner d'un employé

ET il est attendu que lors des visites les élus respectent les consignes de santé et sécurité au travail.

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-2018

(4) AUTORISATION POUR LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE CONSULTER UN AVISEUR LÉGAL EN DROIT DU TRAVAIL

Reporté à une séance ultérieure.

17-01-2018

(5) CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 19h30.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Cousineau
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Mairesse

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Mme Enowski en maladie

« Je, Carole Robert, Mairesse, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »